

\*\*\*

NOTE BIO COM(80) 432  
AUX BUREAUX NATIONAUX  
CC. AUX MEMBRES DU GROUPE DU PORTE PAROLE

432

REUNION DE LA COMMISSION DU MERCREDI 29 OCTOBRE 1980

1. TRAVAUX PARLEMENT ET CONSEIL

LE VICE PRESIDENT NATALI ET M. TUGENDHAT ONT RENDU COMPTE DU  
DEROULEMENT DES TRAVAUX DU BUREAU ELARGI QUI S EST REUNI LE 28.10  
AINSI QUE DE LA COMMISSION DES BUDGETS QUI ARETABLI ET DANS CER  
TAINS CAS AUGMENTE UN CERTAIN NOMBRE DE CREDITS AUXQUELS LA COM  
MISSION ETAIT ATTACHEE.

LA COMMISSION A FAIT LE POINT EGALEMENT DE LA PREPARATION  
DE LA SESSION PLENIERE DE LA SEMAINE PROCHAINE.

M. BURKE ET M. GUNDELACH ONT RENDU COMPTE DES TRAVAUX DES CONSEILS  
'FISCAL' DU 27.10 ET 'PECHE' DU 28/10.

2. ACIER

LE PRESIDENT ET M. DAVIGNON ONT RENDU COMPTE DES TRAVAUX DU CONSEIL  
DE SAMEDI 25.10. M. DAVIGNON A MIS EN EVIDENCE LE RAPPROCHEMENT  
DES POSITIONS INTERVENUES LORS DE CE CONSEIL, MAIS SOULIGNE L IM-  
PORTANCE DES DIFFICULTES QUI SUBSISTENT.

M. DAVIGNON A EGALEMENT FAIT LE POINT DES TRAVAUX POURSUIVIS  
ACTIVEMENT PAR LES SERVICES DE LE DG III EN ETROITE LIAISON AVEC  
CEUX DE LA DG V ET DE LA DG I.

LA COMMISSION A PRIS TOUTES DISPOSITIONS POUR POUVOIR ARRETER LES  
DECISIONS NECESSAIRES EN CAS D AVIS CONFORME DU CONSEIL, C EST A  
DIRE LA TRADUCTION EN UNE DECISION DU DISPOSITIF PROPOSE LE 6/10  
DERNIER AU TITRE DE L ART. 58 ET POUR TENIR EN TOUT ETAT DE CAUSE  
UNE REUNION JEUDI OU VENDREDI A LUXEMBOURG OU A BRUXELLES? AU CAS  
OU LE CONSEIL NE PARVIENDRAIT PAS A DONNER SON AVIS CONFORME.  
NOUS VOUS TIENDRONS INFORMES CE SOIR ET DEMAIN MATIN DES TRAVAUX  
DU CONSEIL AINSI QUE DES DECISIONS OU DE LA POSITION DE LA COM  
MISSION.

3. HORMONES (VOIR IP 266)

LA COMMISSION A ADOPTE UNE PROPOSITION DE REGLEMENT DU CONSEIL  
VISANT A INTERDIRE A COMPTER DU 1.1.81 L UTILISATION DE TOUTE  
SUBSTANCE HORMONALE TANT NATURELLE QU ARTIFICIELLE POUR LENSEMBLE  
DE L ELEVAGE, DES BOVINS A LA VOLAILLE. SEUL RESTE AUTORISE, LE  
TRAITEMENT THERAPEUTIQUE A L AIDE D HORMONES DANS DES CONDITIONS  
STRICTEMENT REGLEMENTEES ET CONTROLEES. LA COMMISSION PROPOSE  
EGALEMENT QUE LA COMMERCIALISATION D ANIMAUX DOMESTIQUES ET DE  
VIANDE FRAICHE CONTENANT DES RESIDUS D HORMONES DEPASSANT UN  
CERTAIN NIVEAU, SOIT INTERDITE.

////

NNNN

MS/mh

GPP/DG X

BERL 1/24

5423

30.10

X

X

M. SANTARELLI



446660

\*\*\*

5. DEPART DE M. BRUNNER

-----  
M. BRUNNER ASSUMERA COMME VOUS LE SAVEZ SES NOUVELLES FONCTIONS DE DEPUTE AU BUNDESTAG A LA RENTREE PARLEMENTAIRE DU 4.11.80  
M. DAVIGNON, QUI AVAIT ASSURE L INTERIM DE M. BRUNNER PENDANT LA CAMPAGNE ELECTORALE, CONSERVERA LA GESTION DE LA DG XVII AINSI QUE DE L AGENCE D APPROVISIONNEMENT D EURATOM (AINSI QUE LES RELATIONS NUCLEAIRES EXTERIEURES : DG XII C/4); M. BURKE SE VOIT CONFIER LES DG XII ET XIII AINSI QUE LE CCR.

AMITIES

MANUEL SANTARELLI

NNNN

NNNN